

OEA – armes légères

## 8. Problèmes de sécurité : armes légères

## Gros plan sur les armes légères

Le 28 avril 2000, le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, en collaboration avec la Direction de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, et la Direction inter-américaine du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, a organisé une table ronde sur les armes légères dans l'hémisphère. Cette manifestation a réuni divers experts, universitaires, représentants d'ONG et fonctionnaires, pour qu'ils puissent échanger des points de vue et des idées, et formuler des recommandations sur diverses initiatives relatives aux armes légères. Au nombre des participants figuraient Wendy Cukier (Université Ryerson), Peggy Mason (Conseil canadien pour la paix et la sécurité internationales), Juan Ronderas (Université York), Renata Wielgosz (Mission permanente du Canada auprès de l'OEA), et Mark Gaillard (Direction de la nonprolifération, du contrôle des armements et du désarmement, MAECI). Yvon Dandurand (Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle),

ainsi qu'Edward Laurence et William Godnick (Monterey Institute) se sont joints aux débats par téléphone. Les participant ont convenu que la distinction présumée entre le « licite » et l'« illicite » pose des problèmes pour mettre en œuvre un système efficace de non-prolifération des armes légères dans l'hémisphère. Beaucoup ont insisté sur la nécessité d'intégrer la société civile latino-américaine au processus. Parmi les recommandations figurent la modification de la Convention de 1997, afin d'y prescrire un contrôle national des armements, des mesures en faveur du développement des capacités, afin de réduire l'écart entre l'élaboration formelle de réglementations multilatérales et la capacité locale à ratifier ou à appliquer les traités et, enfin, des mesures pour s'attaquer à la culture de la violence ainsi qu'au manque de respect général à l'égard de l'état de droit dans de nombreux pays d'Amérique latine. Au terme de cette table ronde, les participants ont incité les ONG canadiennes et autres à lancer un campagne de sensibilisation similaire à celle qui a pour objectif l'interdiction des mines terrestres.

## Niches possibles de la politique étrangère canadienne :

- Le Canada en tant que « pays nordique » de l'hémisphère (politique sociale, environnement, expérience en matière des droits de l'homme, maintien de la paix, statut de puissance non coloniale)
- Le Canada en tant que partenaire de longue date (commercial et autres) des États-Unis (connaissance des États-Unis, longue expérience en matière de relations bilatérales)
- Le Canada en tant que leader dans des domaines comme la participation de la société civile et la bonne gestion des affaires publiques
- Le Canada en tant que leader pour résorber la « fracture numérique ».

« Le Canada souhaite qu'un engagement clair et vigoureux en faveur de la démocratie et de l'inclusion sociale résulte du Sommet de Québec. Un engagement qui s'étende à nos institutions démocratiques, à notre appareil électoral et à l'impartialité de la justice; à la protection des droits de la personne et de la liberté d'expression; à la lutte contre le trafic des stupéfiants et la corruption. Il faudra donner plus de pouvoir aux administrations locales et protéger les droits des minorités, des peuples autochtones, des migrants et des personnes handicapées, et s'engager dans les termes les plus catégoriques à promouvoir l'égalité juridique, économique et sociale des femmes et des hommes. »

- Premier Ministre Jean Chrétien, Discours à la session extraordinaire du Conseil permanent de l'Organisation des États américains, le 5 février 2001